



CANADA

n<sup>o</sup>. 32

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 24 AVRIL 1974

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

MESURES D'URGENCE DU BUREAU DES PASSEPORTS  
DURANT LA GRÈVE POSTALE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Il y a près de 13,000 Canadiens qui pour la plupart comptaient se rendre prochainement à l'étranger en voyage d'agrément et dont les passeports ou demandes de passeport se trouvent retenus, sous une forme ou une autre, à la suite de la grève des employés des postes.

Le Bureau des passeports à Ottawa estime que ce soir (mercredi) il y aura 4,000 passeports qui attendent d'être envoyés par la poste à leurs titulaires. Sont également retardées 2,000 lettres faisant connaître aux requérants qu'ils ont fait des erreurs dans leur demande ou qu'ils n'ont pas annexé les documents nécessaires. On compte également 7,000 demandes "en attente". Il s'agit des demandes qui sont arrivées le mois dernier et au sujet desquelles on a écrit aux requérants pour leur demander de plus amples renseignements ou des documents manquants tels les actes de naissance.

Fort heureusement, le Bureau des passeports a ouvert un certain nombre de bureaux régionaux dans des grands centres du pays au cours des trois dernières années, afin de donner suite plus rapidement au nombre croissant de demandes émanant de Canadiens toujours plus friands de voyages. Ces bureaux sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Il y a naturellement notre bureau d'Ottawa où l'on peut se présenter personnellement pour faire sa demande de passeport.

Ces bureaux servent dans toute la mesure du possible de centres de distribution; les passeports dûment établis leur sont expédiés d'Ottawa par service privé ou par service exprès. On téléphone alors aux destinataires ou on leur envoie un télégramme pour leur demander de prendre leur passeport au Bureau régional.

Dans d'autres cas, où il peut être prouvé qu'un passeport, requis d'urgence est effectivement retenu dans le courrier, on délivre un passeport à "validité limitée", qui est valable pour la période d'urgence. Ce passeport devra être renvoyé dès la réception du passeport régulier; le droit de \$10 versé pour le passeport à "validité limitée" sera alors remboursé. Nous espérons que ces mesures permettront au plus grand nombre possible de Canadiens de recevoir leur passeport malgré les difficultés postales actuelles. Cependant, ces mesures ne peuvent pas garantir que tous les passeports seront reçus sans délai par les demandeurs. Nous prions donc les personnes qui ont l'intention de se procurer un passeport, mais qui ne sont pas pressées par les événements, de retarder l'envoi de leurs formules jusqu'au moment où se seront résorbées les difficultés dans le secteur des postes.